

BALARUC

LES BAINS

source d'énergies

Centre Communal d'Action Sociale

APPEL A PARTENARIAT
AVEC LES DIFFERENTS FOURNISSEURS D'ENERGIE SUR
LA COMMUNE DE BALARUC-LES-BAINS
POUR LA MISE EN PLACE D'ACCOMPAGNEMENTS
PRIVILEGIÉS DES CLIENTS EN DIFFICULTES
ECONOMIQUES ET SOCIALES

Document unique valant :

- Cahier des charges techniques.**
- Règlement de la consultation /conditions générales.**

Date limite de remise des offres : 30 septembre 2023

Préambule

La ville de Balaruc-les-Bains, par l'intermédiaire de son CCAS et des acteurs sociaux du territoire, a constaté que de nombreux ménages présentent des difficultés pour régler leurs factures d'électricité et de gaz. Le nombre de personnes en situation d'impayé a augmenté de 12% en 2023.

La ville de Balaruc-les-Bains est sensible à ces situations et souhaite mettre en place un accompagnement social soutenant les personnes rencontrant des difficultés de paiement afin de tout mettre en œuvre pour éviter à ses foyers une diminution et/ou une coupure de leur approvisionnement en énergie.

Afin de créer un contact privilégié avec les fournisseurs d'énergie dans l'objectif de mettre en place à la fois des actions de prévention mais aussi de soutien et de protection des familles en difficultés économiques et sociales, le CCAS de Balaruc-les-Bains est en attente de propositions partenariales.

Ce dispositif sur lequel la ville de Balaruc-les-Bains et son CCAS souhaitent s'engager doit permettre :

- D'informer les personnes en précarité énergétique sur la maîtrise de la demande d'énergie et sur les gestes d'économie d'énergie,
- D'informer les travailleurs sociaux du CCAS sur l'ensemble des dispositifs de solidarité existants et sur les modalités de facturation des clients,
- De faciliter les échanges, avec l'accord du client, entre le CCAS et le fournisseur d'énergie notamment pour protéger le dossier le temps de l'instruction d'aide financière (FSL, Fond social des caisses de retraites, chèque énergie, aides exceptionnelles CCAS etc.),
- De mobiliser les acteurs locaux et les intervenants sociaux agissant auprès des foyers en difficulté pour mettre en place des actions de prévention communes.

Le CCAS se laisse la possibilité de contractualiser avec plusieurs fournisseurs d'énergie répondant à ses objectifs d'accompagnement et de protection sociale.

Une mise en place effective de ce(s) partenariat(s) est souhaitée pour le 1er janvier 2024

Conditions générales

Article 1 : Objet de la consultation

L'appel à partenariat a pour objectif de faciliter la communication entre les personnes en situation économique difficile, leur fournisseur d'énergie et le CCAS.

Ainsi, par la mise en place d'un partenariat, les intervenants sociaux du CCAS joueront un rôle d'intermédiaire et de médiateur entre le foyer en difficulté et son fournisseur afin de trouver une issue favorable à la situation (révision du contrat, échéancier, gel de la dette, constitution de dossiers de soutien etc.)

En effet, le CCAS n'aura aucun rapport financier direct avec le fournisseur d'énergie retenu, ni avec les usagers et ne sera qu'un acteur intermédiaire, facilitateur.

A noter que ce partenariat devra également s'engager à informer les intervenants sociaux du CCAS des évolutions de prise en charge des situations sociales individuelle, et des risques de coupures de fourniture d'énergie.

Le candidat s'engage également à maintenir une information continue en matière d'économie d'énergie et des évolutions législatives en la matière.

Le partenariat sera formalisé dans une convention entre le candidat et le CCAS de la ville de Balaruc-les-Bains. Cette convention entrera en vigueur le jour de sa signature pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois pour une nouvelle période de 3 ans par reconduction expresse

Article 2 : Clauses particulières

Le partenariat ne donnera lieu à aucune participation financière de la ville de Balaruc-les-Bains ou de son CCAS.

Article 3 : Les bénéficiaires concernés : conditions d'éligibilité

-Tous les résidents de la commune de Balaruc-les-Bains sollicitant le CCAS.

Article 4 : Conditions à remplir pour être candidats

Le candidat devra remplir les conditions suivantes :

- Être une structure fournissant de l'énergie sur notre commune (électricité, gaz).
- Remplir les conditions fixées dans le présent document et le dossier de candidature.

Article 5 : Objectifs

Les objectifs du présent partenariat sont :

- De garantir un moyen de communication privilégié entre nos intervenant sociaux et leurs agents, facilitant ainsi la prise en charge des situations individuelles (Contact téléphonique privilégié, plateforme de transmission des informations sécurisée, boîte mail spécifique etc.)
- De proposer un « accompagnement énergie »
- De proposer des actions de sensibilisation et d'information »

Article 6 : Suivi du partenariat

Le partenaire retenu s'engage à mettre en place annuellement un temps de rencontre avec la responsable du CCAS et ses agents sociaux permettant de faire un point sur les suites des dossiers suivis conjointement et sur les actions d'informations faites et à prévoir.

Article 7 : Modalités de réponse à l'appel à partenariat

Pour répondre à l'appel à partenariat, le candidat devra produire, en français, un dossier complet constitué des éléments ci-après :

1. Un dossier « administratif », comportant les éléments suivants :

- Une lettre de candidature comportant la raison sociale du candidat
- Un pouvoir donnant délégation de signature au signataire du document

2. Un dossier « offre », comportant les éléments suivants :

- Le présent document, daté et signé
- La présentation d'une convention remplissant l'ensemble des objectifs fixés,
- Le nom, prénom, fonction et coordonnées de la personne en charge de la mise en œuvre de cette convention,

Le dossier complet devra être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CCAS de Balaruc-les-Bains
Espace Louise Michel
Rue des écoles -BP1
34540 Balaruc-les-Bains

La commune analysera la qualité des propositions des candidats au regard des objectifs et priorités fixés dans le présent document.

La date limite de dépôt est fixée au 30 septembre - 17 heures

Article 8 : Renseignements

Pour toutes demandes de renseignements, vous pouvez contacter Mme ROUXEL Carole, responsable du CCAS.

Par mail : carole.rouxel@ville-balaruc-les-bains.fr

Par courrier :

CCAS de Balaruc-les-Bains
Espace Louise Michel
Rue des écoles -BP1
34540 Balaruc-les-Bains

Par Téléphone : 04.67.80.79.46 (accueil CCAS)

ENGAGEMENT

Je soussigné,

NOM et PRENOM

Agissant pour le nom et le compte de la structure (intitulé complet et forma juridique)

Ayant son siège social à

Immatriculation RCS

Coordonnées téléphoniques :

Adresse électronique :

Déclare avoir pris connaissance du présent document et en accepter toutes les modalités

Fait à

Le

Signature du Candidat

Précédée de la mention « lu et approuvé »